

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
19e séance
tenue le
vendredi 26 octobre 1990
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 19e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)
puis : M. MORRIS (Australie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/45/PV.19
7 novembre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINTS 45 A C ET 155 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. BILOA TANG (Cameroun) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection et de la façon dont vous menez nos travaux qui, j'en suis sûr, seront couronnés de succès. Je saisis également l'occasion de féliciter la délégation de l'Union soviétique et le Président Gorbatchev pour l'attribution du prix Nobel.

Grâce à l'amélioration remarquable des relations entre Washington et Moscou, à la brusque accélération de l'histoire en Europe centrale et de l'Est, aux espoirs entrevus en Asie et ailleurs, au dégel entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, à la conclusion de nombreux accords importants dans le domaine du désarmement et à la renaissance du multilatéralisme favorable à la tendance au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies, les travaux de notre commission se tiennent cette année dans un climat international exceptionnel.

Si elle reste sous-tendue et confortée par la volonté politique de tous les Etats, cette amélioration du climat international nous paraît toujours suggérer un examen approfondi des divers aspects de la question du désarmement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales à un moment où les buts, principes et objectifs de la Charte des Nations Unies nous interpellent sur le devoir qui nous incombe de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

De nombreux pays non alignés ont relevé que la course aux armements, nucléaires et classiques constitue un facteur particulièrement nocif de déstabilisation pour les pays en développement : c'est également le cas du Cameroun qui n'est pas une puissance militaire, et dont la préoccupation majeure demeure l'amélioration des conditions de vie de sa population. Or, pour parvenir à cet objectif majeur, il est primordial que règne la paix et que les différends soient réglés par des voies pacifiques.

M. Biloa Tang (Cameroun)

De même, et outre qu'elle détourne à des fins militaires des ressources importantes qui auraient pu financer le développement, la course aux armements, sous ses diverses formes, contrarie les efforts visant à réunir les conditions d'une paix authentique et rend plus difficile le règlement pacifique des différends entre Etats.

Pour le Cameroun, le désarmement, le désarmement nucléaire en particulier, constitue un élément essentiel de tout effort sérieux pour assurer la sécurité et favoriser le développement à l'échelle nationale, régionale et internationale. C'est pourquoi nous avons toujours soutenu et soutenons sans hésiter les initiatives et accords portant sur le désarmement, au plan bilatéral et au niveau de notre organisation.

Le Cameroun demeure donc attaché aux buts et aux principes énoncés par la Charte et accorde une importance spéciale au désarmement et au maintien de la paix. A cet égard, nous saluons l'évolution positive et encourageante des négociations internationales sur cette question depuis la dernière session.

Dans des domaines où l'affrontement a été la norme pendant tant d'années, attitudes et perceptions évoluent actuellement de manière significative, tandis que se concilient des vues longtemps divergentes. Cette tendance doit être encouragée.

Nous relevons ainsi avec satisfaction les progrès importants intervenus dans les négociations bilatérales Etats-Unis-Union soviétique sur le désarmement, négociations qui ont, depuis la signature du Traité INF de 1987 sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, abouti en juin dernier à Washington, à l'accord relatif à la destruction des armes chimiques, à deux protocoles importants de vérification relatifs aux traités d'interdiction des essais nucléaires et aux explosions nucléaires à des fins pacifiques et à une déclaration conjointe sur les forces conventionnelles en Europe.

Même satisfaction également à propos des armements stratégiques offensifs concernant des réductions significatives de ce type d'armes, et le calendrier envisagé pour la conclusion et la signature du Traité START II avant la fin de l'année en cours.

Nous savons gré aux deux superpuissances d'avoir décidé de faire jouer pleinement à l'ONU le rôle central qui lui revient dans le domaine du désarmement parce que cette décision rejoint les préoccupations du Cameroun qui a fait des propositions dans ce sens au cours de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale en 1987.

M. Bilou Tang (Cameroun)

Nous remercions par ailleurs les Etats Membres qui ont toujours appuyé cette initiative camerounaise et permis à la Commission du désarmement d'achever ses travaux avec succès sur cette question en mai de cette année. A partir de l'excellent rapport de la Commission du désarmement, notre commission devrait pouvoir adopter des recommandations tournées vers l'action.

A notre sens, le contrôle des armements et la recherche de la paix devraient constituer un souci constant pour tous les Etats. Le contrôle des armements et la réduction de toutes les menaces à la paix, y compris les menaces non militaires, devraient impliquer toutes les nations si nous voulons réellement transformer les relations de confrontation en liens de coopération couvrant toutes les régions du monde.

La réduction de leurs budgets et autres programmes militaires a permis à certains pays développés d'annuler les dettes des pays les plus pauvres et de prendre des mesures en faveur de ceux à revenu intermédiaire, traduisant ainsi de manière concrète le lien désormais reconnu entre désarmement et développement. Toutefois, tout en réitérant notre appréciation pour ces initiatives que le Cameroun souhaite voir s'étendre, il convient de relever que les dividendes de la paix ne sont cependant pas encore équitablement répartis dans toutes les régions du monde : le tiers monde voit ainsi sans cesse sa situation économique et sociale se dégrader et reste confronté aux nombreuses menaces non militaires à la paix que sont la pauvreté, la misère, le lourd fardeau de la dette, l'explosion démographique, l'analphabétisme et la faim.

Au niveau de la communauté internationale, des mesures énergiques s'imposent donc pour traduire davantage dans les faits le lien entre le désarmement et le développement et aider les nations du Sud à faire face aux menaces que je viens d'évoquer.

S'agissant de la Commission du désarmement, l'adoption d'un document sur la rationalisation de ses travaux et le consensus auquel cette commission est parvenue au cours de sa dernière session sur des questions aussi délicates et complexes que la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, le renforcement du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, le désarmement classique et la troisième Décennie du désarmement constituent un progrès remarquable et un réel motif d'espoir.

M. Biloa Tang (Cameroun)

Nous espérons que la Commission pourra bientôt achever ses travaux sur les questions encore en suspens. De même, nous estimons que pour déterminer l'ordre du jour des prochaines sessions de la Commission, les Etats Membres devraient pouvoir parvenir à un accord sur des critères permettant la sélection de sujets dont l'universalité, la pertinence et l'intérêt permettront à la Commission de mener ses délibérations de manière fructueuse, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation se réjouit également de constater que la rationalisation des travaux de la Première Commission se poursuit avec bonheur, grâce aux efforts de ses présidents successifs et sur la base de la proposition camerounaise de 1987 à ce sujet. Nous espérons que cette heureuse évolution qui s'est déjà traduite par une réduction sensible du nombre des résolutions, s'étendra également à la Conférence du désarmement pour accélérer la réalisation des accords attendus.

Le Cameroun regrette qu'en dépit des progrès accomplis sur certaines questions inscrites à son ordre du jour, la quatrième Conférence d'examen du TNP n'ait pu adopter par consensus un document final en raison des divergences majeures apparues sur le problème de la cessation des essais nucléaires, les garanties de sécurité et l'avenir du Traité.

Il importe donc de faire progresser nos consultations sur ces questions durant nos présentes assises, afin de renforcer le régime international de non-prolifération, compte tenu, notamment, de la prolifération tant verticale qu'horizontale des armes modernes et de leurs vecteurs, ainsi que de l'introduction d'armes chimiques, biologiques, nucléaires et conventionnelles de plus en plus sophistiquées dans certaines régions du monde, particulièrement celles se trouvant sous l'emprise de tensions politiques chroniques.

A cet égard, nous partageons l'idée que les parties aux négociations sur la réduction des forces conventionnelles en Europe devraient pouvoir prendre des mesures pour garantir que les armes visées par cette entente ne contribueront pas à alimenter des conflits existants ou potentiels dans d'autres régions du monde.

Eu égard à l'importance de la cessation des essais nucléaires dans la recherche effective du désarmement, le Cameroun se félicite de la convocation de la Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires qui, nous l'espérons, aboutira à une interdiction complète de ces essais. Dans le même temps, les puissances dépositaires du TNP devraient pouvoir

M. Biloa Tang (Cameroun)

décréter, à titre provisoire, en attendant la conclusion d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un moratoire immédiat sur tous ces essais, et oeuvrer pour des négociations en vue d'un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

M. Bilao Tang (Cameroun)

A propos de la Convention sur les armes chimiques, ma délégation est d'avis que les progrès déjà accomplis sur la structure du texte et l'impulsion donnée par la Conférence de Paris et par le récent accord américano-soviétique sur ces armes devraient permettre à la Conférence du désarmement prévue à Genève l'année prochaine sur cette question, d'aboutir à l'adoption du texte définitif de la Convention. Nous espérons que la Première Commission appuiera ces travaux en adoptant par consensus une résolution contenant des recommandations précises.

Les efforts multilatéraux et bilatéraux de désarmement ne peuvent être couronnés de succès que s'ils sont complétés au niveau régional par la promotion de mesures de confiance, de désarmement et de sécurité entre les Etats concernés. D'où l'initiative prise dans ce sens par le Cameroun en 1987 en ce qui concerne l'Afrique centrale, initiative visant l'examen et l'adoption par les Etats membres de la Communauté des Etats d'Afrique centrale, d'un ensemble de mesures destinées à renforcer la confiance, la sécurité, la coopération économique et le désarmement dans cette région.

Nous sommes encouragés par l'attention et l'appui accordés à cette initiative par la communauté internationale. Le Département des affaires du désarmement de l'Organisation a organisé la première réunion des experts de notre sous-région à Lomé en 1988. Nous espérons qu'il en sera de même pour la seconde réunion des experts prévue à Yaoundé, au Cameroun, en 1991, à une date à convenir, pour examiner tous les aspects de notre proposition et préparer des recommandations à l'intention des hauts responsables des 10 Etats concernés.

Les zones exemptes d'armes chimiques, d'armes nucléaires et les zones de paix et de coopération sont des mesures importantes par lesquelles les Etats tentent de soustraire leur région à la course aux armements et d'organiser une coopération régionale en vue du maintien de la paix et de la promotion de la coopération et du développement.

Il importe par conséquent que tous les Etats puissent respecter les instruments internationaux ayant créé de telles zones. Le Cameroun se félicite des résultats encourageants de la seconde Conférence des Etats membres de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud tenue à Abuja, au Nigéria, du 25 au 29 juin 1990. Dans le même ordre d'idées, nous espérons que l'adoption par consensus d'un document sur la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud au cours de la dernière session de la Commission du désarmement permettra à notre commission

M. Bilao Tang (Cameroun)

d'adopter par consensus, au cours de la présente session, un ensemble de recommandations en vue de l'application effective de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique adoptée en 1964 par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Le destin solidaire de l'humanité interpelle toutes les nations, grandes ou petites, riches ou pauvres. Nous ne devons ménager aucun effort en vue de l'avènement d'un nouvel ordre mondial plus juste et plus équitable.

Dans ce contexte, les Nations Unies demeurent le creuset au sein duquel les Etats peuvent harmoniser leurs positions et concerter leurs efforts afin de relever les défis pressants d'aujourd'hui : la paix, le développement et les droits de l'homme, qui doivent être également respectés partout dans le monde.

M. TADESSE (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de cette commission. Ayant vu la façon louable dont vous avez dirigé les travaux d'autres organes importants des Nations Unies et étant tout à fait conscients de vos qualités bien connues de diplomate accompli, nous sommes convaincus que vous saurez porter les travaux de notre commission à des niveaux encore plus élevés. J'aimerais également féliciter vos collègues, les autres membres du bureau de la Commission, de leur élection. Soyez sûr, Monsieur le Président, que vous bénéficierez du plein appui et de la pleine coopération de la délégation éthiopienne dans toutes vos entreprises.

Comme de nombreux orateurs qui m'ont précédé l'ont fait remarquer, cette session de la Première Commission a lieu à un moment où des changements sans précédent se produisent dans le monde. En effet, nos débats ont lieu à un moment où la structure morphologique du système politique international semble avoir changé au point d'être devenue méconnaissable. Bien que l'impact de ces changements sur la démocratisation des relations internationales reste à déterminer, le relâchement de la tension dont ils s'accompagnent augure bien du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le domaine du désarmement, les effets de ces changements ont été importants. Les initiatives prises par les deux principales puissances dans le domaine du désarmement nucléaires continuent de susciter l'espoir d'un ordre international plus stable. A cet égard, nous attendons avec impatience la conclusion rapide d'un traité START, ainsi qu'un accord sur les forces classiques en Europe.

M. Tadesse (Ethiopie)

Tout en nous réjouissant de la tournure des événements qui a contribué fortement à la généralisation de la détente et de l'esprit de dialogue à l'échelon international, nous continuons à être inquiets devant les stocks actuels d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive que détiennent quelques Etats. Nous n'avons pas encore surmonté le choc que nous avons subi du fait de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq. Cette violation flagrante des normes fondamentales du droit international a révélé une fois de plus la nature précaire de l'ordre naissant. Même si nous estimons que la situation d'ensemble de l'environnement politique international actuel est relativement rassurante, nous ne pouvons manquer de reconnaître les dangers inhérents aux reliquats et aux courants sous-jacents du passé. Dans le vaste domaine de la guerre et de la paix, beaucoup reste à faire.

La détermination dont a fait preuve la communauté internationale face aux défis que représentent les armes chimiques est l'un des événements les plus encourageants auxquels nous avons assisté ces dernières années. Les longues négociations à la Conférence du désarmement ont atteint un stade décisif, bien qu'il reste encore quelques obstacles à surmonter. Il est essentiel que tous les Etats, surtout ceux qui possèdent d'importants stocks de ces armes, fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre à cette instance de désarmement multilatéral de terminer ses travaux sur la convention sur l'interdiction totale des armes chimiques si ardemment attendue depuis si longtemps.

L'effort collectif de la communauté internationale en vue de débarrasser notre planète du fléau d'une guerre nucléaire sera vain tant que l'on n'entreprendra pas des négociations sérieuses en vue de l'interdiction complète des essais nucléaires. Certes, si nous nous félicitons des initiatives bilatérales prises par les deux principales puissances en vue de réduire les stocks existants d'armes nucléaires, mais nous persévérons dans notre demande en vue d'une interdiction totale des essais nucléaires. A ce propos, nous nous félicitons du rétablissement du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires à la Conférence du désarmement, bien que nous soyons déçus par le caractère limité de son mandat. Nous espérons en outre ardemment que la Conférence d'amendement du Traité sur la limitation partielle des essais, qui doit se tenir à New York en janvier 1991, contribuera immensément à l'effort universel visant à éliminer totalement les armes nucléaires.

M. Tadesse (Ethiopie)

L'Ethiopie attache une importance primordiale au rôle que les zones libres d'armes nucléaires et les zones de paix jouent dans le domaine de la non-prolifération des armements ainsi que dans celui du renforcement de la confiance dans diverses parties du monde. Au cours des ans, l'Ethiopie a participé aux travaux du Comité spécial de l'océan Indien dans l'espoir que la conversion de l'océan Indien en zone de paix renforcerait dans une grande mesure les perspectives de paix et de stabilité de la région. Jusqu'ici, l'effort concerté des Etats du littoral et de l'arrière-pays afin d'assurer la convocation de la Conférence internationale sur l'océan Indien est resté un espoir lointain en raison des appréhensions et des craintes que certaines puissances maritimes avaient exprimées quant à la validité de cet organe. La décision la plus récente de certaines de ces puissances de se retirer du Comité a donné une autre dimension au problème. C'est pourquoi nous lançons encore une fois un appel à ces puissances maritimes pour qu'elles réexaminent leur position et se joignent à nous dans un effort tendant à faire de l'océan Indien une zone de paix.

Sur mon propre continent, les nobles objectifs énoncés dans la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique ont été sapés à la suite de l'acquisition d'une capacité nucléaire par l'Afrique du Sud. En dépit des modestes réformes qui ont pris place dans ce pays, rien ne porte à penser que le régime raciste de Pretoria a abandonné sa politique de déstabilisation. Malgré des déclarations prometteuses, le régime de Pretoria a encore à soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. De notre avis mûrement réfléchi, tous les Etats doivent donc assurer le respect scrupuleux de l'embargo sur les armes décrété contre le régime d'apartheid.

La relation bien établie entre le désarmement et le développement est une question à laquelle mon pays accorde la plus grande importance. Il est moralement répugnant que les premières puissances militaires dépensent les rares ressources de notre planète pour abriter leurs arsenaux nucléaires dans un monde où la majorité est privée de son droit au logement. Il est inconcevable, certes, que tant de ressources soient consacrées au perfectionnement d'ogives nucléaires sur une planète où nombreux sont ceux aux prises avec l'amélioration des récoltes. Il est également regrettable que des sommes considérables soient investies dans des efforts visant à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique au moment où de nombreux pays s'efforcent de combattre la désertification et la dégradation de

M. Tadesse (Ethiopie)

l'environnement. Il est donc grand temps que les ressources qui seraient libérées grâce au désarmement soient destinées à améliorer la situation économique déplorable des pays en développement.

Il peut se faire que nous appartenions à différents niveaux de développement, mais l'interdépendance de notre monde nous oblige à percevoir notre existence de façon unitaire. Comme nous l'avons souvent souligné, notre destin collectif ne peut ni ne doit dépendre du jugement de quelques Etats. Dans des questions de désarmement et de paix en particulier, l'engagement de tous les Etats, grands et petits, doit forcément contribuer à l'universalisation des objectifs que nous avons en commun et nous permettre de les atteindre. En recherchant de tels objectifs, nous devons tenter de renforcer le rôle des Nations Unies en tant que première organisation capable d'interpréter les aspirations authentiques de la communauté internationale et équipée pour le faire. Si nos efforts dans ce sens sont couronnés de succès, ils détermineront dans une grande mesure notre capacité de survivre en tant que famille des nations. En tant que famille des nations, nous devrions agir collectivement de façon à garantir notre survie comme habitants de la même planète.

M. NANDOE (Suriname) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation s'unit aux orateurs précédents pour vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de cette commission importante. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Ma délégation vous assure tous de sa coopération dans l'exercice de vos responsabilités.

De petits changements innombrables, quotidiens et à peine remarqués, parviennent à ébranler les structures existantes des comportements et des croyances, jusqu'à ce qu'un seul événement déclenche tout à coup des modifications profondes dans la vie de millions d'hommes.

L'agression iraquienne contre le Koweït a été l'un de ces événements. Il a surgi alors que nous étions au seuil d'une nouvelle décennie dans un monde déjà engagé dans une étape de transition et de transformation fondamentales. La fin effective de la guerre froide a ouvert la voie à un dialogue constructif en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement, introduisant une nouvelle période dans les relations internationales au cours de laquelle on pourrait faire porter l'attention sur des problèmes plus pressants tels que le développement économique et social. Toutefois, la situation tendue et explosive actuelle dans le

M. Nandoe (Suriname)

Golfe, où plane le danger des armes nucléaires, chimiques et biologiques, a, à notre grand regret, modifié les espérances.

Ma délégation a toujours attaché une grande importance au maintien d'un mécanisme effectif de prévention ou de contrôle de l'extension des armes nucléaires, et notamment du Traité sur la non-prolifération nucléaire, que nous estimons être un instrument majeur en matière de sécurité pour l'ensemble de la communauté internationale.

Bien que la responsabilité première du désarmement nucléaire revienne aux principales puissances dotées d'armes nucléaires, tous les Etats devraient participer aux efforts visant à éliminer de telles armes. Les Etats dotés d'armes nucléaires devraient accepter l'obligation de prendre des mesures positives et pratiques en vue d'adopter et de mettre en oeuvre des mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire. Nous regrettons donc que la quatrième Conférence d'examen n'ait pas réussi à obtenir le consensus en ce qui concerne un document officiel.

Toutefois, comme de nombreux représentants l'ont déjà déclaré, les caractéristiques principales du Traité pourraient être réaffirmées par les participants et, par conséquent, c'est dans un esprit positif que nous devrions orienter nos futurs efforts vers un renforcement de la non-prolifération et encourager l'accession d'un plus grand nombre de pays au Traité sur la non-prolifération.

Alors que nous nous rapprochons de 1995, moment auquel une décision devra être prise pour décider si le Traité doit être maintenu indéfiniment ou s'il faut le prolonger pour une période supplémentaire déterminée, il est indispensable qu'un nombre de questions essentielles soient traitées avant cette date. A cet égard, nous nous félicitons de la décision de la Conférence du désarmement de rétablir le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires.

Des plaintes bien fondées ont été portées selon lesquelles un certain nombre de pays possèderaient une capacité d'armes chimiques dotées d'une force destructrice pouvant représenter une menace militaire qui aurait un impact politique. Il faut donc regretter que, bien que le Comité spécial sur les armes chimiques ait pu faire des progrès pour ce qui est des questions techniques, aucun accord n'a pu être conclu sur un nombre de questions politiques afin de parvenir à une interdiction globale des armes chimiques. Il est de la plus grande importance

M. Nandoe (Suriname)

que les derniers obstacles restants soient abattus pour qu'une interdiction effective de la mise au point, de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques, soit conclue pendant la prochaine session de la Conférence du désarmement, en 1991.

M. Nandoe (Suriname)

Depuis longtemps, la position de notre organisation est que la limitation des armements et le désarmement devraient s'appliquer non seulement aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive mais aussi aux armes classiques. A la dixième session extraordinaire, certaines suggestions concrètes ont été avancées, comme celles qui ont trait à la prévention de toutes les formes de commerce d'armes illégal et celles qui concernent un registre international des ventes et des transferts d'armes.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, il y a malheureusement la possibilité que des réductions substantielles des armements dans une partie du monde, en raison des changements positifs qui surviennent dans la situation mondiale en général, seront suivies du transfert des surplus d'armes qui en résulteront vers d'autres parties de la planète. Cela rendrait futiles nos efforts de réduction des armements, car il ne s'agirait que d'une redistribution des armes.

Par conséquent, ma délégation se félicite des recommandations de la Commission du désarmement sur les moyens de faciliter des mesures applicables dans le domaine de la réduction des armes classiques, y compris des mesures pour limiter les transferts d'armes sur le plan international. L'initiative d'une étude des Nations Unies sur les moyens d'encourager, sur une base universelle et non discriminatoire, la transparence dans les transferts internationaux d'armes classiques, est digne d'éloges.

A cet égard, nous appuyons la suggestion du Secrétaire général d'instituer un registre international des transferts d'armes en vue de mettre un frein à l'accroissement du trafic illicite et clandestin des armes et d'éviter leurs effets bien connus, potentiellement négatifs, sur le processus de développement social et économique pacifique des peuples.

La reprise récente des activités de maintien de la paix des Nations Unies pose un nouveau défi pour notre organisation. Un examen attentif indique que le maintien de la paix sur le plan multilatéral, sous les auspices des Nations Unies, sans être une panacée, peut donner davantage de résultats que les efforts unilatéraux visant à désamorcer les conflits militaires et autres. Nous sommes d'avis que les opérations de maintien de la paix fonctionnent au mieux lorsqu'elles sont largement perçues comme impartiales et qu'elles reçoivent un large appui international.

M. Nandoe (Suriname)

Dans son rapport, le Secrétaire général fait observer que "avec le temps, les Nations Unies ont été amenées à s'engager davantage et à intervenir plus activement et il est apparu que ce sont les impératifs du rétablissement de la paix qui déterminent, comme il se doit, l'ampleur, la portée et la durée des opérations de maintien de la paix telles qu'on les entend habituellement, et que pour que la paix puisse s'instaurer véritablement dans une région troublée, il faut souvent intégrer en une seule opération activités de maintien et activités de rétablissement de la paix." (A/45/1, p. 4)

Ma délégation recommande que le système de maintien de la paix des Nations Unies soit rationalisé et consolidé de façon à pouvoir être utilisé convenablement non seulement en cas de conflit militaire mais également dans d'autres situations.

En tant que partie au Traité de Tlatelolco, mon pays souligne les objectifs établis dans la Déclaration sur la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. Les obligations fondamentales des Etats parties au Traité de Tlatelolco sont les suivantes : n'utiliser les matières et les installations nucléaires qu'à des fins pacifiques; ne pas posséder d'armes nucléaires; de ne pas entreprendre ou encourager d'activités d'armement nucléaire dans la région; et ne pas permettre la présence de telles armes sur leurs territoires.

Mon pays reste attaché à la prévention de la prolifération des armes nucléaires et au renforcement de zones exemptes d'armes nucléaires.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Observateur du Saint-Siège, l'archevêque Renato Raffaele Martino, a demandé la parole. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Commission fait droit à sa demande.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

Mgr MARTINO (Saint-Siège) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette importante commission et à adresser mes salutations aux autres membres du bureau de la Commission ainsi qu'au Secrétariat.

Les délibérations de la Commission se déroulent cette année à une époque de contrastes saisissants.

Mgr Martino

Le monde se réjouit de la fin de la guerre froide, qui a eu pour effet, pendant plus de quatre décennies, de polariser les relations entre l'Est et l'Ouest et de susciter la plus grande accumulation d'armes de l'histoire du monde. Le démantèlement du mur de Berlin, le vent de liberté qui a soufflé sur l'Europe de l'Est, et la réduction des forces armées dans cette région du monde, qui a vécu sous le militarisme pendant trop longtemps, sont tous des signes de la transformation des relations internationales. Ce sont les signes d'espoir d'une nouvelle ère dans laquelle la sécurité résultera de la coopération des Etats plutôt que d'une confrontation militaire corrosive.

Pourtant, au moment où je parle, la crise du golfe Persique a conduit à un rassemblement massif de forces armées qui pourrait dégénérer en une guerre dévastatrice. Le monde est déchiré : il sait qu'il faut mettre fin à l'oppression mais il admet que le recours, encore une fois, à l'action militaire, laisserait subsister les causes du problème. C'est sur la cause fondamentale de la crise qu'il faut agir : la pauvreté et l'instabilité de beaucoup de pays; la lutte pour les ressources; l'énorme transfert d'armes des pays industrialisés vers des régions vulnérables. Ce sont les Nations Unies qui doivent s'occuper de ces problèmes pour qu'ils ne soient pas sujets à un militarisme qui plongerait inévitablement le monde dans des camps armés. Le Saint-Siège ne peut que souscrire à la conviction, exprimée par le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qu'une action commune pour résoudre les différends est préférable à une action menée par des Etats individuels, qui cause toujours "l'incohérence, la dispersion et la fragmentation dans les efforts de paix" (A/45/PV.1, p. 14). A cet égard, les Nations Unies semblent vraiment le moyen approprié de régler pacifiquement les trop nombreux foyers de crise et de guerre qui affectent l'humanité.

La crise du Golfe nous rappelle qu'il faut tenir compte des signes de danger, de peur que le vernis de paix de l'après-guerre froide ne se révèle n'être qu'un placage recouvrant le militarisme toujours incrusté dans la mentalité des nations.

Le Saint-Siège demande aux nations de saisir ce moment d'espoir pour redoubler d'efforts afin d'assurer la stabilité de la nouvelle ère en déracinant les menaces à la paix mondiale. La première de ces menaces est la modernisation croissante des armes nucléaires et le maintien de la stratégie de la dissuasion nucléaire issue de la guerre froide. Le Saint-Siège a souvent pris la parole à ce sujet, réaffirmant la position adoptée par le pape Jean-Paul II, qui a dit :

Mgr Martino

"La dissuasion fondée sur l'équilibre de la terreur ne peut être considérée comme une fin en soi, mais seulement comme une étape dans la voie d'un désarmement progressif."

La dissuasion nucléaire n'est en aucun cas moralement acceptable en tant que politique permanente.

Mgr Martino (Saint-Siège)

Je suis heureux de constater que le représentant de l'Irlande est intervenu dans le même sens, en mettant l'accent sur les aspects moraux du désarmement.

Comme l'a montré l'échec du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à Genève, le mois dernier, un sentiment croissant se manifeste de plus en plus parmi les Etats non dotés d'armes nucléaires, face à la mise au point verticale continue des armes nucléaires par les Etats dotés de ces armes. Les négociations actuelles sur les armes nucléaires entre les deux principaux possesseurs de ces armes, aussi bienvenues et essentielles soient-elles, ne dissimulent pas le fait que la modernisation des armes nucléaires se poursuit. C'est pourquoi la conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais devrait être activement appuyée par tous en tant que moyen de lancer des négociations multilatérales aux fins d'aboutir à un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Saint-Siège encourage un réexamen de la stratégie de la dissuasion nucléaire en ce moment porteur d'espoir, car il est certain que les progrès effectués dans la redéfinition de leurs relations ouvrent la voie aux deux principaux Etats à l'établissement d'une nouvelle relation éthique. La volonté de nombreux dirigeants politiques de faire un pas positif en avant par le biais du renforcement du rôle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en tant que forum viable dans les domaines de la sécurité, des problèmes économiques et d'environnement, ouvre de nouvelles possibilités d'établir une sécurité commune.

La décennie écoulée a révélé les rapports entre les domaines physiques, de sécurité, économique et social qui affectent de façon croissante la vie moderne. Une nouvelle optique éthique de la dissuasion nucléaire devrait émerger d'une reconnaissance croissante de ce que signifie le "sort commun" de notre planète. La disparition des armes nucléaires ne nous donnera pas un monde parfait, mais du moins laissera-t-elle sur le plan politique plus de place pour traiter des autres menaces imminentes à la paix découlant des privations économiques et sociales.

Nous nous souvenons des enseignements du deuxième Concile du Vatican préconisant qu'une autorité publique universelle soit établie, qui mettrait la guerre hors la loi. Le renforcement ou éventuellement la mise sur pied d'institutions mondiales qui permettraient à toutes les sociétés de vivre dans la sécurité exigera beaucoup de hardiesse et de grands efforts. La surveillance et l'exécution de la démilitarisation sur le plan international, les conséquences

Mgr Martino (Saint-Siège)

économiques favorables qui en découleront et les procédures juridiques internationales joueront un rôle central dans le processus de remplacement de ladissuasion par des moyens non nucléaires. Les signes d'espoir quant à l'apparition de cette nouvelle ère signifient que la communauté mondiale peut s'engager dans cette voie.

Cette commission peut apporter une importante contribution au processus de désarmement en attirant l'attention du monde sur la nécessité d'un désarmement classique significatif, la conclusion couronnée de succès des négociations menées depuis longtemps sur l'interdiction de la production des armes chimiques et la nécessité d'arrêter la mise au point d'armes nucléaires.

Le Saint-Siège note avec satisfaction les nouveaux rapports que la Commission a reçus sur les armes nucléaires et sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification, ainsi que les idées avancées quant au renforcement du processus de conversion des dépenses militaires en production civile. Un dividende de paix pour un monde aux vastes besoins humains est maintenant à notre portée, mais il reste beaucoup à faire pour convaincre les gouvernements qu'ils contribuent davantage à une véritable sécurité humaine en consacrant des ressources plus importantes au développement qu'aux armements. Le monde change rapidement, les signes d'espoir et les signes de danger s'entremêlant à chaque fois. L'humanité désire ardemment la paix, dont le chemin est ouvert par l'énorme travail entrepris par les Nations Unies. Nous devons oeuvrer ensemble pour que les processus du militarisme ne ferment pas ce chemin.*

M. KOEFFLER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi, bien évidemment, un grand privilège, que de prendre la parole devant cette commission après l'Observateur du Saint-Siège et je saisis cette occasion pour lui dire que ma délégation souscrit entièrement à ce qu'il a dit. Nous répondrons certainement à son appel demandant aux nations d'oeuvrer pour la stabilité de la nouvelle ère qui s'annonce, afin d'extirper les menaces à la paix. Dans cet esprit, ma délégation voudrait compléter la déclaration d'ordre général qu'elle a faite le 16 octobre en ajoutant quelques commentaires sur les armes chimiques, au titre du point 55 de l'ordre du jour.

La politique de désarmement de l'Autriche considère comme prioritaire la conclusion la plus rapide possible d'une convention sur les armes chimiques,

* M. Morris (Australie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Koeffler (Autriche)

interdisant leur mise au point, leur fabrication et leur stockage, ainsi que leur utilisation. Pour atteindre ce but, nous avons tenté d'apporter une contribution spécifique aux travaux du Comité spécial des armes chimiques de la Conférence du désarmement. C'est ainsi que cette année, un conseil consultatif scientifique autrichien a entamé ses activités pour promouvoir la recherche dans le domaine de la vérification, apportant ainsi sa contribution aux négociations en cours. A cette fin, des équipements de laboratoire ont été mis sur pied. Un centre de documentation sur les armes chimiques a été créé. Des discussions ont été entamées en Autriche sur la constitution d'une autorité nationale relevant de la Convention.

Ces mesures sont destinées à accélérer les négociations de Genève. En même temps, elles témoignent du sérieux de notre offre à la communauté internationale d'établir à Vienne le siège de la future organisation sur l'interdiction des armes chimiques.

Le Comité spécial des armes chimiques a travaillé d'arrache-pied au cours de l'année 1990. Nous félicitons l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, pour ses activités et son dynamisme. Nous avons été très sensibles à l'initiative qu'il a prise hier de mettre au courant cette commission de ce qui a été fait à Genève.

Malgré de considérables progrès réalisés sur des questions juridiques et techniques, telles que l'ordre de destruction des stocks d'armes chimiques, le règlement des différends et les enquêtes sur de prétendues utilisations, nos espoirs bien enracinés de réaliser des progrès rapides dans le domaine politique sur des problèmes clefs ne se sont pas concrétisés.

Les divergences de vues sur des questions politiques délicates restent inchangées. Les plus importantes sont la conduite d'inspections par mise en demeure ou sur demande, la nécessité d'inspections spéciales supplémentaires, la composition et le processus de décision du conseil exécutif de l'Organisation, l'assistance et la protection contre les armes chimiques, les stocks de sécurité, les mesures visant à redresser une situation et à assurer le respect des engagements - le mot précédemment employé était "sanctions" - et une question à laquelle ma délégation attache une importance particulière, en raison même des aspirations des pays en développement, celle du développement économique et technique.

M Koeffler (Autriche)

Donc, à notre avis, les vraies différences ont été énoncées. Elles peuvent être abordées de manière concrète. Elles peuvent être surmontées par un compromis politique. La solution de ces problèmes peut assurer la préservation de la sécurité totale et un respect universel de la Convention. Le passage de la dissuasion à la sécurité en coopérative peut se faire.

Nous nous félicitons de l'accord intervenu le 1er juin de cette année entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la destruction d'une partie substantielle de leurs stocks d'armes chimiques. Nous partageons l'opinion générale que cet accord devrait être utilisé comme un catalyseur en vue d'une interdiction complète des armes chimiques. Nous comprenons également à ce stade que le texte évolutif sur le sujet de l'ordre de destruction a bénéficié des dispositions de l'accord bilatéral. En attendant l'entrée en vigueur d'une interdiction complète des essais, nous appuyons la position des Pays-Bas selon laquelle l'autorité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour mener une enquête sur la prétendue utilisation des armes chimiques devrait être renforcée.

L'Autriche ne fabrique pas d'armes chimiques ni de précurseurs de base pour leur fabrication. Cependant, nous participons aux efforts internationaux visant à surveiller les mouvements transfrontières toujours croissants des précurseurs de base. Mais cette coopération internationale ne peut que compléter une convention sur les armes chimiques. Des délégations ont préconisé énergiquement la conclusion rapide d'une convention. Des délégations se sont également félicitées d'une prochaine réunion au niveau ministériel à la Conférence du désarmement en 1991, une réunion bien préparée et organisée au bon moment, pour se mettre d'accord sur une solution globale. L'Autriche se joint à ces délégations.

En conclusion, à nos yeux il n'y a pas de problème insurmontable dans les négociations s'il existe une volonté de compromis. Un succès est attendu depuis longtemps par l'opinion publique internationale. C'est une nécessité urgente.

L'Autriche continuera à oeuvrer en faveur d'une convention qui serait globale dans sa portée, une convention vérifiable sur la base d'un régime d'inspection sur demande, universel et non discriminatoire. L'année 1991 est l'année du dixième anniversaire des négociations sur la convention mondiale. Nous espérons que ce sera un excellent anniversaire.

M. TAEB (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Je suis heureux de transmettre les félicitations de ma délégation à l'Ambassadeur Rana et à son pays, le Népal, un membre du Groupe asiatique, pour son élection à la présidence des

M. Taeb (Afghanistan)

travaux de la Première Commission, pendant la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sous sa compétente direction, les travaux de la Première Commission, dans laquelle un nouvel esprit de coopération et de compréhension s'est développé dans les domaines du désarmement et de la sécurité, seront fructueux.

Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau d'avoir été choisis pour servir la Commission sous la conduite de l'Ambassadeur Rana.

La décennie des années 90 a bien commencé. L'ère de la guerre froide est terminée. Les relations internationales changent de cap. L'amélioration des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis a de grandes répercussions sur le climat politique mondial dans son ensemble.

Les idéaux de la démocratisation des relations internationales et de toutes les nations, d'un monde non violent, de la primauté du droit dans la solution des problèmes entre nations et d'un équilibre des intérêts légitimes des nations fondé sur la justice ont pénétré les esprits des hommes d'Etat, des parlementaires, des savants et de millions de gens dans le monde entier. L'inversion de ces tendances positives serait évidemment indésirable.

Depuis que la Première Commission s'est réunie pendant la dernière session de l'Assemblée générale, la communauté internationale a été témoin d'événements spectaculaires, tels que la transformation pacifique de l'Europe, la réunification de l'Allemagne et du Yémen, l'indépendance de la Namibie et la poursuite des efforts des Etats-Unis et de l'Union soviétique pour surmonter leurs divergences de vues sur un certain nombre de questions. Malheureusement, quelques régions connaissent encore une situation tendue et explosive.

Nous sommes profondément préoccupés par les crises récentes du golfe Persique et du Moyen-Orient. Nous espérons sincèrement que la situation explosive dans ces régions sera dénouée par des moyens politiques.

Dans notre région, l'establishment militaire du Pakistan, qui en fait gouverne et contrôle la vie politique de ce pays, et poursuit sa politique traditionnelle d'ingérence et d'intervention dans les affaires intérieures de ses voisins, reste une source d'instabilité et de tension.

Le désarmement nucléaire occupe une place prioritaire dans l'ordre du jour que nous examinons. La puissance de destruction massive des explosifs nucléaires et leurs conséquences n'ont pas besoin d'être examinées ici. En ce moment, conformément à une étude récente de l'Organisation des Nations Unies, 50 000 ogives

M. Taeb (Afghanistan)

nucléaires sont déployées autour du monde. Les Etats-Unis et l'Union soviétique possèdent plus de 95 % des armes nucléaires existantes. C'est pourquoi, les deux grandes puissances nucléaires ont la responsabilité principale de préserver la civilisation d'une catastrophe nucléaire, qui pourrait être provoquée même par un accident technique.

Le sommet qui s'est tenu en juin entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et la réunion ministérielle de suivi a rapproché ces deux pays et leur a permis d'envisager des accords éventuels sur les armes classiques en Europe (CFE) et sur une réduction de leurs armes nucléaires stratégiques. Nous sommes encouragés par ces événements positifs et nous espérons que des accords sur les deux questions seront conclus avant la fin de cette année. Nous nous félicitons des Protocoles de vérification des traités de 1974 et de 1976, signés par les Présidents Bush et Gorbatchev au cours du sommet de juin et qui ont permis à Washington et à Moscou de ratifier les traités sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires. Ma délégation accorde une grande importance à ce que les Etats dotés d'armes nucléaires donnent garanties juridiquement contraignantes qu'ils s'abstiendront de l'emploi ou de la menace de l'emploi d'armes nucléaires contre les pays non dotés d'armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un instrument multilatéral important qui a servi la cause du processus du désarmement nucléaire pendant de nombreuses années. Malheureusement, la quatrième Conférence d'examen du TNP n'a pas pu produire une déclaration finale en raison de l'absence de consensus sur certaines questions. Tout en exprimant notre déception, nous considérons que, dans l'ensemble, les résultats de la Conférence constituent un net progrès sur un certain nombre d'aspects du régime du TNP.

M. Taeb (Afghanistan)

Il vaut la peine de mentionner le consensus atteint sur certains éléments clefs liés aux garanties et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi que, dans une certaine mesure, aux assurances négatives de sécurité.

Une interdiction complète des essais d'armes nucléaires est essentielle pour empêcher que l'escalade de la course aux armements nucléaires ne prenne de nouvelles dimensions qualitatives et pour renforcer le régime du traité de non-prolifération. A ce propos, nous avons entendu l'opinion selon laquelle l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires serait un objectif à long terme. Ma délégation ne voit pas comment il faut interpréter "objectif à long terme". Certains d'entre nous veulent-ils encore un feu vert pour la production d'armes de destruction massive nouvelles et encore plus perfectionnées à des fins de supériorité militaire? Est-ce que les Etats nucléaires considèrent que leurs arsenaux nucléaires actuels ne sont pas suffisants pour répondre à leurs besoins de défense, ou peut-être à leurs doctrines offensives? Dans l'affirmative, on peut se demander quel est l'objectif de ces négociations difficiles sur la limitation ou l'élimination des arsenaux nucléaires, si nous ne voulons pas cesser d'en produire de nouveaux. Peut-être que certains d'entre nous essaient délibérément de tromper l'opinion publique mondiale en détruisant des armes nucléaires périmées tout en projetant de les remplacer par des catégories nouvelles et perfectionnées de ces armes. Ma délégation ne voit aucune autre explication.

Nous pensons que ce sont là quelques-unes des questions qu'il nous faudra examiner au début de l'année prochaine à la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais. Nous espérons que les Etats parties au Traité de Moscou de 1963 pourront surmonter ces difficultés et feront tous leurs efforts pour aboutir à un consensus sur un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires à la prochaine conférence de New York.

Ma délégation appuie constamment les efforts visant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde en tant que partie intégrante du désarmement nucléaire mondial. Néanmoins, nous constatons avec inquiétude que la capacité nucléaire du régime raciste d'Afrique du Sud, du régime sioniste d'Israël et de quelques autres se dressent sur la voie du processus de dénucléarisation dans diverses parties du monde.

La position de ma délégation concernant le projet de résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud proposé par le Pakistan, est claire. Nous avons des appréhensions graves en ce qui concerne les

M. Taeb (Afghanistan)

mauvaises intentions et la double démarche de son auteur, le Pakistan. En proposant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, le Pakistan tente de détourner l'attention de la communauté internationale de ses tentatives de se procurer les moyens de produire des armes nucléaires. L'enquête récente menée par les Etats-Unis et révélée par les médias au public mondial montre clairement, une fois de plus, l'intention des autorités pakistanaises de se doter d'armes nucléaires. C'est pour cette raison que le Pakistan continue de refuser d'adhérer au Traité de non-prolifération. Nous demandons à la communauté internationale d'exercer sur le Pakistan des pressions analogues à celles exercées contre l'Afrique du Sud et Israël pour qu'il cesse ses projets de production d'armes nucléaires. Le Pakistan devrait s'engager sans ambiguïté devant la communauté internationale à adhérer au TNP et à accepter, pour son programme nucléaire, les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La délégation de la République d'Afghanistan se félicite des mesures adoptées par les Etats-Unis et l'Union soviétique en ce qui concerne les armes chimiques. Les accords bilatéraux soviéto-américains sur la destruction et la non-production d'armes chimiques, et sur les mesures destinées à faciliter la conclusion de la convention multilatérale interdisant les armes chimiques, signés en juin 1990, devraient contribuer grandement à la conclusion d'une convention multilatérale à la Conférence du désarmement dans un proche avenir.

Nous demandons instamment à la Conférence du désarmement d'accélérer ses travaux pour terminer la convention sur les armes chimiques. Nous partageons entièrement le point de vue, exprimé par la majorité des Etats, selon lequel la convention sur les armes chimiques doit être complète, vérifiable et universelle. Aucune condition ne doit permettre de retarder la décision sur l'élimination totale des armes chimiques et sa pleine application.

Nous prenons note des progrès enregistrés dans les négociations sur les mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité et sur la réduction des forces armées classiques en Europe. Il semble qu'il existerait une bonne possibilité de conclure un accord sur les forces classiques en Europe et sur la mise au point, dans un avenir proche, d'un nouvel ensemble de mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité.

La position de mon gouvernement concernant l'espace extra-atmosphérique est claire et ferme. Nous sommes catégoriquement opposés à la militarisation de

M. Taeb (Afghanistan)

l'espace extra-atmosphérique qui résulterait de découvertes scientifiques dans le domaine des armements. L'espace extra-atmosphérique doit être réservé exclusivement aux utilisations pacifiques de l'humanité.

La plupart des pays en développement n'ont pas la capacité de produire des armes et des munitions. Ils dépendent, pour satisfaire leurs besoins en matière de défense, des grands pays exportateurs d'armes. L'examen du problème des transferts d'armes couvre toute une série de transactions, lesquelles, posent souvent de sérieux problèmes quant à la souveraineté nationale, la stabilité interne et régionale et les implications socio-économiques, en particulier dans les pays en développement, et soulèvent quelques épineuses questions, du genre : qui doit décider de la qualité et de la quantité des besoins militaires d'un Etat souverain, et comment? Nous estimons nécessaire une étude complète et approfondie de cette question, sous tous ses aspects.

Dans sa déclaration de l'an dernier devant la Première Commission, ma délégation s'est penchée sur l'un des aspects des transferts d'armes internationaux et ses conséquences, compte tenu de l'expérience de notre région. En fait, ce sont le trafic et la fourniture illicites de différents types d'armes, y compris des armes très perfectionnées et très destructrices, à des groupes anti-gouvernementaux irresponsables, qui entraînent la déstabilisation de la situation, non seulement d'Etats Membres, mais de régions entières.

Malheureusement, je dois informer la Commission que l'establishment militaire du Pakistan a transformé ce pays en un territoire où les éléments extrémistes et les groupes anti-gouvernementaux des pays voisins sont délibérément formés, armés, équipés et financés en vue de la déstabilisation de l'Afghanistan et de l'Inde. La violation permanente par le Pakistan des Accords de Genève est tellement évidente qu'elle ne mérite même pas d'être soulignée. Le flot de matériel militaire continue de se déverser au Pakistan, où les armes sont distribuées, principalement par le service du renseignement pakistanais, aux éléments extrémistes d'Etats voisins.

Ma délégation appuie la proposition de l'Union soviétique sur l'immatriculation, dans le système des Nations Unies, des transferts et des ventes d'armes internationaux, et prie l'Organisation d'entreprendre une étude complète sur tous les aspects de cette question.

M. Taeb (Afghanistan)

Ma délégation souligne, une fois de plus, l'importance de la déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, et de son application. Nous notons que des progrès importants ont été accomplis par le Comité spécial de l'océan Indien dans les préparatifs de la conférence de Colombo, notamment l'achèvement de son projet d'ordre du jour, au cours des sessions de 1990. Nous invitons toutes les délégations à redoubler d'efforts et à manifester la volonté politique nécessaire en vue de faciliter la convocation, à Colombo en 1991, de la Conférence sur l'océan Indien.

M. Taeb (Afghanistan)

Ma délégation apprécie les progrès que la Commission du désarmement a réalisés cette année au cours de sa session de fond. En adoptant la résolution 44/119 C, l'Assemblée générale a beaucoup contribué à renforcer l'efficacité de la Commission du désarmement grâce à une rationalisation des travaux de cet organe. Nous prenons note des résultats positifs enregistrés par la Commission du désarmement en ce qui concerne certaines des questions inscrites à son ordre du jour, comme il ressort de son rapport publié sous la cote A/45/42.

Ma délégation attache une importance particulière au travail de la Conférence du désarmement, seule instance de négociations multilatérales en matière de désarmement. Nous nous félicitons que la Conférence du désarmement ait décidé de rétablir le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Nous espérons que l'année prochaine le Comité spécial commencera ses travaux de fond sur cette importante question.

Enfin, ma délégation tient à exprimer ses remerciements et son admiration à l'Organisation des Nations Unies qui joue un rôle remarquable dans le domaine du désarmement, et plus particulièrement à M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint, et à M. Sohrab Kheradi, Secrétaire du Comité, ainsi qu'à tout le personnel du Département des affaires de désarmement, pour leurs efforts inlassables.

M. KATSIGAZI (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis de dire combien ma délégation est heureuse de voir M. Jai Pratap Rana, du Népal, présider les délibérations de la Première Commission pendant cette importante session de l'après-guerre froide de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nul doute que ses qualités personnelles, sa patience et son sens de la diplomatie assureront le succès de nos travaux. Je tiens également à féliciter les autres membres du bureau de leur élection bien méritée.

Ces deux dernières années, nos déclarations à la Première Commission et aux séances plénières de l'Assemblée générale étaient teintées d'espoir à mesure que le degré d'entente et de coopération augmentait entre les deux superpuissances. Nous nous y félicitons des initiatives bilatérales visant la destruction ou la réduction de certaines armes de destruction massive qui menacent l'existence même de l'humanité. Aujourd'hui que des événements considérables se sont produits, nous pouvons faire plus que manifester notre espoir.

L'année dernière à la même époque, le mur de Berlin s'est effondré. Les principaux protagonistes dans un monde divisé entre l'Est et l'Ouest ont déclaré qu'ils ne se considéraient plus comme des adversaires. Ils ont proclamé la fin de

M. Katsigazi (Ouganda)

la guerre froide. Nous parlons désormais de changements positifs qui se sont produits sur la scène politique internationale. Toutefois, on peut se demander ce que vont signifier ces changements pour les citoyens du monde. Les nations vont-elles véritablement chercher ensemble des solutions collectives aux maux du monde? Le Président de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni, a posé la même question lorsqu'il a pris la parole devant le Royal Institute of International Affairs, à Chatham House, à Londres, le 27 septembre 1990. Il a déclaré :

"Que représentent les changements actuels pour le tiers monde? On dit maintenant que le deuxième monde a rejoint le premier. Quelles en seront les conséquences pour l'Afrique? Il y a deux solutions possibles. Le consensus qui se forme entre les deux superpuissances et la paix qui en découlera pourraient libérer des ressources susceptibles d'aider les pays sous-développés d'Afrique et les autres régions en retard du monde. Il se pourrait aussi que dans les pays industrialisés certains intérêts estiment que les pays en retard du monde ont désormais des possibilités réduites et que pour cette raison ils se montrent moins attentifs à leurs particularités. Les dividendes de la paix pourraient ne pas se concrétiser aussi facilement pour la simple raison que les conflits pourraient bien survivre au monde bipolaire de l'Ouest et de l'Union soviétique. En d'autres termes, il se peut que les arrangements entre le camp capitaliste et le camp socialiste n'amènent pas la paix attendue. C'est déjà ce qui se passe dans le golfe Persique. On constate ainsi combien était fausse l'idée que les intérêts à l'origine de la polarisation et des conflits était le fait des seules grandes puissances. Il est de plus en plus apparent que la situation internationale actuelle est depuis quelque temps caractérisée par une foule d'intérêts qu'il convient de prendre dûment en considération si nous voulons arriver à la paix universelle.

Si par ailleurs les puissances industrialisées deviennent plus arrogantes à l'égard des pays en retard qui verraient leurs possibilités diminuer, il pourra en résulter de nouveaux problèmes pour la paix mondiale."

Il est donc évident que dans cette période d'après-guerre froide nous devons nous concentrer sur le problème brûlant du fossé technologique entre le Nord développé et le Sud en développement. Nous devons renverser la tendance actuelle dans laquelle le flux de ressources va du Sud vers le Nord. La dette extérieure de l'Afrique se monte aujourd'hui à 260 milliards de dollars. Ce chiffre représente 328,4 % du produit intérieur brut de l'ensemble du continent. Comme le dit

M. Katsigazi (Ouganda)

Susan George dans son livre intitulé A Fate Worse Than Debt (Un sort pire que la dette), ces transferts massifs du Sud vers le Nord sont inadmissibles; le Nord doit reconnaître que les excédents commerciaux suppléés par le Sud dans la situation actuelle ne peuvent pas continuer éternellement. Les émeutes pour de la nourriture dont nous avons entendu dire qu'il s'en produisait dans diverses capitales du Sud, sont la conséquence des politiques d'ajustement structurel extrêmement dures dictées par les institutions de Bretton Woods pour soutirer le paiement des intérêts de la dette extérieure par les pays pauvres du Sud. La conséquence de ces émeutes est que les gouvernements dépensent d'énormes sommes d'argent en armements pour les réprimer. Des services aussi essentiels que les écoles, les dispensaires, les programmes d'immunisation, les projets d'adduction d'eau potable, etc., pâtissent de cette situation, les ressources nécessaires étant détournées pour faire respecter la loi et maintenir l'ordre public.

Aux jours les plus sombres de la guerre froide, certains Etats dotés d'armes nucléaires ont adopté des attitudes et des doctrines militaires qui, vues à la lumière de l'après-guerre froide, ne sont plus soutenables. Le fait que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont déclaré qu'ils n'étaient plus adversaires rend pareilles doctrines extrêmement discutables.

Dans son rapport à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général fait remarquer à juste titre :

"Nous sommes à un stade où les transformations politiques vont plus vite que les négociations tatillonnes en vue de limiter la production d'armes et d'armements. Brusquement, les doctrines qui ont dominé les conceptions et la planification militaires depuis la fin de la seconde guerre mondiale n'ont plus cours, et elles ne sont plus applicables. Il importe maintenant de remplacer les stratégies conflictuelles du passé par des structures appropriées de sécurité." (A/45/1, p. 19)

La position de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui a toujours été que les armes nucléaires étaient indispensables à la sécurité d'un Etat contre des attaques au moyen d'armes classiques, ne fait qu'inciter un nombre toujours plus grand d'Etats à en acquérir, ce qui va à l'encontre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il est grand temps que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis adoptent la doctrine du "non-recours en premier" et s'emploient sans plus tarder à conclure avec les autres puissances nucléaires un traité d'interdiction complète des essais.

M. Katsigazi (Ouganda)

Ma délégation espère que lorsque la Conférence d'amendement au Traité d'interdiction partielle des essais se réunira à New York en janvier prochain, les trois gouvernements dépositaires adopteront une attitude positive et appuieront sans réserve les efforts faits pour arriver à un traité d'interdiction complète des essais avant 1995. Pour ma délégation, il est important que les conditions favorables soient créées à la Conférence de janvier 1991. Si l'on procède à un examen objectif et minutieux des raisons pour lesquelles il n'a pas été possible aux trois gouvernements dépositaires de se mettre d'accord sur une déclaration finale à l'issue de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires le mois dernier à Genève, ainsi que de l'attitude de la majorité des parties au Traité, ma délégation est convaincue que l'on peut s'attendre à une issue positive de la Conférence de reconduction du Traité de non-prolifération, qui doit avoir lieu en 1995.

L'année dernière à la même époque, nous avions tous bon espoir que la Conférence de Paris sur les armes chimiques, en janvier 1989, accélérerait la conclusion d'un projet de convention portant interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques. Nous avons été déçus d'apprendre, en lisant le rapport de la Conférence du désarmement, que certaines questions demeurent sujettes à controverse et que le travail du Comité spécial sur les armes chimiques s'en trouve ralenti.

M. Katsigazi (Ouganda)

Il est indispensable, pour relancer le Comité spécial, de faire preuve de souplesse et d'esprit de compromis dans les négociations. En outre, ceux qui détiennent des armes chimiques devraient prendre des mesures audacieuses pour détruire tous leurs stocks sans s'évertuer à revendiquer le droit de conserver une petite quantité de ces armes tant que les Etats dotés d'armes chimiques n'auront pas adhéré à la Convention. Dans un monde par ailleurs exempt d'armes chimiques, tout Etat doté d'armes chimiques et qui serait tenté d'en fabriquer serait facilement isolé et soumis à des pressions diplomatiques et internationales légitimes. Si les armes chimiques ou nucléaires n'existaient plus, peu de nations souhaiteraient prendre l'initiative de les fabriquer à nouveau.

Le fait que l'Afrique du Sud poursuit ses programmes nucléaires avec l'entière collaboration de certains Etats Membres continue de préoccuper sérieusement ma délégation. Au mois d'août 1988, le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud a déclaré publiquement que son pays disposait de la capacité nucléaire et pouvait produire des armes nucléaires s'il le souhaitait. Cet aveu public d'un ministre du cabinet et les tentatives faites par des agents sud-africains de dérober certains dispositifs nécessaires à la production d'armes nucléaires ont incité la Commission à adopter la résolution 44/113 B du 15 décembre 1989. Malheureusement, le rapport du Secrétaire général demandé dans cette résolution n'est pas encore publié; nous espérons que, lorsqu'il le sera, il révélera sans ambiguïté le nom de ceux qui ont aidé le régime raciste à produire des missiles équipés d'ogives nucléaires.

En attendant, il faut continuer d'exercer des pressions sur l'Afrique du Sud afin qu'elle adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et place toutes ses installations nucléaires sous le système de garanties complètes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ce, sans conditions préalables. Ma délégation rejette totalement la condition posée par le régime raciste selon laquelle il serait disposé à adhérer au TNP, mais seulement si les autres Etats dans la région de l'Afrique australe prennent un engagement équivalent. Mettre le régime raciste sur un pied d'égalité avec les autres Etats de la région et demander à ceux-ci d'adhérer au TNP revient à nier la position de principe bien connue de ces Etats contre la politique d'apartheid. Le programme nucléaire de l'Afrique du Sud - qui existe de toute évidence - a pour objectif d'ancre fermement l'apartheid, de déstabiliser les Etats c. première ligne et de

M. Katsigazi (Ouganda)

neutraliser la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur la dénucléarisation en Afrique adoptée au Caire en 1964.

Les guerres d'agression et de déstabilisation, y compris les guerres par procuration menées sous l'égide du régime d'apartheid contre les membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (CCDAA) entre 1980 et 1988, ont coûté aux Etats membres de la CCDAA la somme stupéfiante de 60 milliards de dollars, soit près de 10 milliards de dollars par an. Ce chiffre représente le double du produit intérieur brut annuel de l'ensemble de la sous-région, que ce soit sous forme de prêts, de dons, de crédits à l'exportation de prêts commerciaux. On ne peut mesurer ce que cela représente en termes de souffrances et de pertes en vies humaines : près d'un million et demi de personnes, dont la moitié étaient des enfants, ont péri. Comment un individu honnête au courant de ces atrocités peut-il demander au régime raciste sud-africain et aux Etats de première ligne d'adhérer en même temps au TNP! Ma délégation estime que si l'un des Etats de première ligne souhaite adhérer au TNP, il devrait pouvoir le faire au moment de son choix.

Les zones dénucléarisées sont des éléments très importants dans la création d'un régime solide de non-prolifération nucléaire. Nous soutenons les zones qui ont été créées et celles que des Etats Membres ont indiqué qu'ils souhaitaient créer. Ma délégation estime que les intérêts de sécurité des Etats dans une région donnée devrait être le facteur déterminant dans la création de zones dénucléarisées.

Les efforts déployés en vue de faire de l'océan Indien une zone de paix ont traîné pendant des années en raison de la méconnaissance totale manifestée par les Etats extrarégionaux à l'égard des intérêts de la région. S'agissant de l'Afrique, comme je l'ai déjà indiqué, l'Afrique du Sud a été utilisée par des forces extérieures pour frustrer l'aspiration légitime des peuples d'Afrique à maintenir leur continent exempt d'armes nucléaires conformément à la Déclaration du Caire de 1964. Ma délégation souhaite que des mesures concrètes et sérieuses soient prises pour appliquer cette déclaration et c'est pourquoi nous appelons les Nations Unies à libérer les ressources nécessaires pour permettre à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de tenir une réunion d'experts à Addis-Abeba en 1991 afin d'entamer les travaux relatifs à la mise en oeuvre de la Déclaration du Caire de 1964.

M. Katsigazi (Ouganda)

La paix et le développement sont inséparables. Là où règne la paix, les ressources sont consacrées au développement socio-économique. En tant que mesure concrète, nous avons réexaminé les mandats de nos structures régionales et sous-régionales afin de voir comment, dans le contexte mouvant actuel, ils pourraient contribuer à la solution pacifique des différends. C'est ainsi que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'emploie actuellement à trouver une solution pacifique au conflit tragique qui déchire le Libéria. Ma délégation appelle la communauté internationale à soutenir la CEDEAO dans cette noble cause.

Dans ma propre sous-région de l'Afrique orientale, l'Autorité intergouvernementale contre la sécheresse et pour le développement, qui regroupe Djibouti, l'Ethiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan et l'Ouganda et se consacre à l'étude des questions relatives à l'agriculture, à l'alimentation, à la sécurité, à la sécheresse, à la protection de l'environnement et au développement, a modifié son statut et a élargi son mandat en assumant la responsabilité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la zone tourmentée de la Corne de l'Afrique. Le nouveau rôle de l'Autorité intergouvernementale en tant que catalyseur des forces en faveur de la paix est exposé dans le document A/45/410.

Cette évolution montre clairement que les mesures destinées à accroître la confiance progressent et sont de plus en plus considérées comme des moyens viables de promouvoir la paix. Elles méritent notre soutien total. Nous apprécions également la contribution inestimable des Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi que celle du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes, à l'élaboration de mesures destinées à accroître la confiance. Ils méritent également nos encouragements et notre soutien.

Ma délégation tient à remercier très sincèrement le Département des affaires de désarmement de son attachement à la cause de la paix et du désarmement.

M. MARTYNOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)
(interprétation du russe) : Ma délégation est consciente que la patience des délégations n'est pas illimitée un vendredi après-midi; nous espérons toutefois que vous aurez la patience nécessaire pour écouter notre intervention.

M. Martynov (RSS de Biélorussie)

Je tiens aujourd'hui à faire état de nos vues sur la question de l'influence des utilisations militaires des récentes réalisations de la science et de la technique sur la sécurité internationale. La délégation de la RSS de Biélorussie a consacré des efforts considérables à cette question une dizaine d'années. C'est ainsi qu'en 1982, l'Assemblée générale, sur l'initiative de la RSS de Biélorussie, a adopté la résolution 37/77 B qui posait, dans les termes les plus larges, le problème du renoncement à utiliser les nouvelles découvertes scientifiques et techniques à des fins militaires, et qui est peut-être intervenue avant son temps. Cette résolution n'a pas eu de suite en raison du manque apparent de volonté de la part de nombreux Etats d'aborder un problème de ce genre. Nous n'avons néanmoins jamais cessé d'évoquer cette question dans nos interventions à l'Assemblée générale et dans des lettres que nous avons adressées au Secrétaire général et également à d'autres instances.

S'agissant de cette question, je peux dire tout à fait sincèrement que ma délégation a eu le sentiment, pendant de longues années, de prêcher dans le désert. Nous sommes donc d'autant plus satisfaits de constater que l'attitude des Etats en ce qui concerne l'importance de ce problème a commencé à changer et que, comme en témoignent de nombreuses déclarations que nous avons entendues au cours du débat, on lui accorde désormais une grande attention. Nous sommes convaincus que, dans les années à venir la communauté mondiale devra élaborer des mesures concrètes destinées à freiner l'orientation dangereuse qui se dessine dans l'utilisation des dernières réalisations de la science et de la technique à des fins militaires et conclure des accords sur cette question.

La raison de cet état de choses se trouve dans la vie même. La dynamique interne de la course aux armements a subi des modifications profondes au cours de ces dernières années. On peut dire avec un certain degré de certitude que la course aux armements revêt désormais un caractère essentiellement qualitatif.

M. Martynov (RSS de Biélorussie)

De plus, cette situation est déjà devenue une caractéristique de nombreuses régions en proie à des tensions et à des rivalités militaires. Les données présentées dans l'annuaire du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) confirment l'accélération de l'augmentation des dépenses en matière de recherche et de développement militaires dans les années 80. Les travaux des scientifiques et des spécialistes oeuvrant aujourd'hui dans ce domaine comprennent déjà des plans à long terme pour perpétuer cette tendance. Malgré les nombreuses et diverses opinions exprimées à ce sujet, les changements, afférents à la technologie militaire auront les plus graves conséquences sur la situation en matière de sécurité, ce qui transformera les méthodes d'exécution des actions militaires et la nature même d'éventuels affrontements militaires et, partant, sapera la prévisibilité et la stabilité.

Le développement qualitatif illimité des armements est une source d'incertitude et suscite un sentiment croissant d'inquiétude, ce qui peut entraîner, à son tour, une exacerbation des tensions. Cela engendre donc une tendance qui neutralise les changements positifs que l'on observe actuellement sur le plan international. Tout cela peut avoir des effets négatifs sur les efforts de désarmement ainsi que sur l'évolution des négociations en cours et l'issue des négociations à venir.

Pour un certain nombre de raisons, une nouvelle catégorie d'armes vient, en principe, compliquer de beaucoup le problème que pose la comparaison dans toute vérification : leur mobilité accrue, la dualité de leurs fonctions, leurs capacités de camouflage et la réduction de leurs dimensions. Il devient objectivement plus difficile de les limiter et de les éliminer.

En outre, pour différentes raisons, il est devenu politiquement plus ardu de faire en sorte que de nouveaux types d'armes fassent l'objet de négociations. Ils sont "protégés" par le genre d'inertie qui a présidé aux décisions récemment prises. Cela est on ne peut plus clairement exprimé par des groupes de pression qui ne parviennent pas à amortir entièrement les dépenses encourues en matière de recherche et de développement, qui représentent des sommes toujours plus élevées dans le cas des systèmes d'armements modernes. La mise au point de différents types d'armes conçues pour réduire les possibilités de défense contre de tels systèmes d'armements provoque immédiatement l'érosion de la stabilité et de la prévisibilité

M. Martynov (RSS de Biélorussie)

S'agissant de l'érosion de la prévisibilité et des possibilités de vérification, la nouvelle technique assurant une indétectabilité pratiquement totale par tous types de radar et d'appareils de localisation qui a fait l'objet d'un rapport récent est source de profonde inquiétude.

En outre, ce facteur ainsi que l'augmentation de la puissance destructrice et de la nature meurtrière des armes aggravent, eux aussi, les conséquences de leur utilisation, même accidentelle ou non autorisée, ce qui rend d'autant plus hasardeuses les possibilités d'une réaction adéquate et équilibrée à une telle utilisation et amenuise la possibilité d'empêcher la transformation d'un foyer de tensions graves en un conflit de grande envergure ou généralisé.

L'informatisation toujours croissante des nouveaux systèmes d'armes engendre la menace d'une perte de contrôle à un moment crucial par suite d'un transfert d'importantes fonctions de contrôle à des systèmes fondés sur l'intelligence artificielle.

L'éventail de menaces que représentent les capacités actuelles en génie génétique, en biotechnologie et en armements bactériologiques (biologiques) ainsi que leurs effets sur les mécanismes génétiques a non seulement des conséquences strictement militaires mais aussi des conséquences particulièrement graves au plan humanitaire. En outre, nous ne pouvons négliger le danger spécifique que représente l'utilisation de telles armes à des fins terroristes.

Avec cette tendance explicitement affirmée, l'importante réduction du temps de parcours des ogives nucléaires vers leur cible permise par les nouvelles catégories de vecteurs limite sérieusement la possibilité d'analyser précisément une telle menace et de prendre une décision réfléchie, ce qui augmente ainsi le danger d'une tournure imprévue des événements.

Une des importantes tendances constatées est celle de l'accroissement de la précision de frappe qui, associé à l'augmentation de la capacité destructrice, rend possible une destruction de cibles qui ne pouvait s'obtenir auparavant qu'au moyen d'armes nucléaires. De plus, contrairement aux armes nucléaires, cette tendance permet de recourir à des frappes sélectives.

Les possibilités d'utilisation d'une nouvelle génération d'armes sont radicalement accrues si ces armes sont articulées en systèmes élargis qui maximisent leur fonctionnement coordonné. Cela s'effectue à partir des nouveaux systèmes de radars combinés pour la localisation de cibles d'attaque, associés à

M. Martynov (RSS de Biélorussie)

des systèmes informatiques perfectionnés de commande, de contrôle et de communication. L'emploi de vecteurs appropriés, de nouveaux types d'armes classiques et de systèmes pour les contrôler a permis une expansion sans précédent des limites géographiques pour le déroulement d'opérations militaires.

En fin de compte, les nouvelles possibilités offertes aux systèmes d'armes ont entraîné l'apparition de nouvelles méthodes et, partant, de doctrines pour la conduite des opérations militaires, étant donné que certaines armes techniques nouvelles montrent clairement qu'elles ont pour tendance dominante d'être destinées à l'attaque ou à un double emploi, les nouvelles méthodes d'actions militaires tendant, pour le moins, à rendre floue la frontière qui sépare la défense de l'attaque. C'est ainsi que les fondements de la création et de la mise en oeuvre, au plan pratique, de concepts prometteurs pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et pour la transition vers un véritable désarmement - concepts tels que des moyens raisonnablement suffisants de défense, une structure strictement défensive des forces militaires et de moyens de défense non menaçants - sont minés. Les armes sont maintenant dotées de nouvelles caractéristiques d'un niveau qualitativement différent. Il ne s'agit pas d'un phénomène limité, mais généralisé, qui englobe pratiquement toutes les catégories d'armes.

Un progrès scientifique et technique incontrôlé porte en lui le risque de la création de nouveaux types d'armes de destruction massive. La communauté internationale a considéré ce risque possible il y a plus de 40 ans, comme en témoigne la définition des nouveaux types d'armes de destruction massive adoptée en 1948 par la Commission des armements de type classique, faisant alors partie du système des Nations Unies.

Maintenant plus que jamais, nous ne pouvons fermer les yeux devant ce problème. Le problème de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive est aussi particulièrement pertinent parce que des progrès véritables ont été réalisés en matière de désarmement effectif, et il existe des indices évidents à ce sujet. En fait, alors que des efforts intensifs sont faits pour éliminer les armes nucléaires, chimiques, bactériologiques et radiologiques, il serait à tout le moins déraisonnable de laisser la porte ouverte à l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive. Ce point de vue, qui est exact aujourd'hui, sera doublement pertinent dans un monde non nucléaire et non violent. L'édification d'un tel monde est un

M. Martynov (RSS de Biélorussie)

objectif commun à un très large groupe d'Etats. Une évolution vers des niveaux toujours plus bas pour arriver à l'élimination totale des armes actuelles de destruction massive par suite de découvertes scientifiques ou de percées techniques est possible. Une intention dangereuse de faire basculer radicalement l'équilibre militaire stratégique, y compris au niveau régional, par l'acquisition de nouveaux moyens de destruction massive qui sont inaccessibles, et qui le demeureront au moins pour un certain temps, à d'autres parties est aussi possible.

En outre, la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive peut paraître intéressante, en vertu de certains stéréotypes d'ordre militaire, si de telles armes devaient se révéler moins coûteuses, plus aptes à atteindre leurs cibles et dotées d'une plus grande capacité de destruction des ressources humaines adverses, tout en comportant de moins en moins d'effets à long terme pour les ressources matérielles et l'environnement, comparativement aux armes nucléaires, par exemple. La nature non nucléaire de telles armes peut aussi les faire paraître plus acceptables que les armes nucléaires d'un point de vue moral et politique. Ce dernier facteur mènera à un abaissement du seuil de déclenchement d'une guerre dans certains conflits régionaux particuliers où des armes de destruction massive pourraient être employées.

Comme on le sait, la République socialiste soviétique de Biélorussie travaille depuis des années à la consolidation des efforts tentés par les Etats pour élaborer des procédures internationales en vue de réaliser un contrôle approprié de la mise au point de nouveaux types d'armes potentielles de destruction massive. A cette fin, l'Assemblée générale a déjà adopté un certain nombre de projets de résolution présentés par la République socialiste soviétique de Biélorussie. Nous avons l'intention de présenter une fois encore, à l'Assemblée générale, un projet de résolution approprié sur cette question.

En résumé, nous devons énumérer quelques-uns des nombreux effets adverses éventuels et prévisibles découlant de l'élaboration de nouvelles techniques et de la mise au point de nouveaux types d'armes : un abaissement du seuil d'un conflit militaire global, un nouveau type de course aux armements, des difficultés à obtenir des moyens efficaces de vérification et d'observation du respect des accords conclus, ainsi qu'un accroissement de l'écart entre le développement de la technologie militaire et la consolidation des efforts internationaux pour éliminer les armes. Une des caractéristiques particulières issues de tels changements

M. Martynov (RSS de Biélorussie)

qualitatifs profonds dans le domaine de la technologie militaire est le risque d'érosion de la stabilité stratégique. Il est clair que, dans de telles conditions, la communauté internationale se doit de regarder vers l'avenir. Elle ne peut négliger l'aspect qualitatif de la transformation des armes, ni laisser, à cet égard, de graves lacunes dans la coordination des efforts menés en matière de désarmement.

M. Martynov (RSS de Biélorussie)

Elaborer et décider, au niveau international, des mesures destinées à limiter ou arrêter l'utilisation de nouvelles réalisations scientifiques et technologiques pour la fabrication d'armes est une tâche extraordinairement complexe pour des raisons à la fois techniques et politiques. Nous devons en être parfaitement conscients. La complexité de cette tâche est évidente, mais elle peut être surmontée avec succès, de même que les difficultés pour aboutir à un accord sur une réduction qualitative et quantitative des armes. La difficulté de l'objectif, la complexité des mesures envisageables et l'absence, au stade actuel, d'un accord international suffisant concernant le rôle joué par le facteur qualitatif dans la course aux armements montrent à l'évidence la nécessité de procéder à une étude internationale préliminaire sur ce problème sur un plan plus large. Cette étude devrait permettre de mieux saisir l'incidence sur la sécurité internationale de la transformation qualitative des armes, de définir des domaines possibles pour une action adéquate de la communauté internationale et, ce qui est très important, de diffuser, au niveau international, des informations sur cet aspect de la course aux armements. En tout état de cause, il est clair que tous les domaines d'utilisation des réalisations scientifiques et techniques à des fins militaires ne doivent pas être interdits ou limités. Certains d'entre eux peuvent influencer positivement sur la stabilité - par exemple, l'amélioration des moyens techniques de vérification, de communication, d'avertissement, etc. Par conséquent, il serait à la fois utile et dangereux de définir des domaines acceptables de progrès scientifique et technique sur le plan militaire. Cela constituerait un pas important.

La nécessité d'une approche préventive est un élément crucial à cet égard. Il est peu raisonnable d'espérer l'apparition de nouveaux types d'armes dans les arsenaux militaires. L'expérience de ces dernières décennies nous a montré à quel point il est beaucoup plus difficile d'éliminer les armes existantes que de parvenir à un accord sur la prévention de la fabrication de nouvelles armes. En outre, l'approche préventive ne doit pas exclure la possibilité d'identifier les armes avec suffisamment de précision à des fins d'accord.

La RSS de Biélorussie est l'auteur initial des deux résolutions adoptées lors des quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de l'Assemblée générale - résolutions 43/77 A et 44/118 A - qui ont été présentées par l'Inde et qui priaient le Secrétaire général de suivre, avec l'aide d'experts consultants qualifiés, les progrès scientifiques et techniques, en particulier ceux

M. Martynov (RSS de Biélorussie)

susceptibles d'être utilisés à des fins militaires, et d'en évaluer les incidences sur la sécurité internationale. Le rapport récemment publié du Secrétaire général (A/45/568) sur cette question est très intéressant et mérite d'être étudié de près.

Nous souhaitons que les efforts entrepris permettent d'étudier en profondeur ce problème et d'élargir les chances de parvenir à un accord. La Conférence qu'a tenue cette année le Département des Nations Unies pour les affaires de désarmement, à Sendai, au Japon, devrait également permettre d'atteindre ces objectifs.

Pour terminer, la délégation de la RSS de Biélorussie souhaite souligner que des mesures efficaces dans le domaine de la prévention et de la fabrication de types nouveaux et dangereux d'armes alliées à un renforcement significatif de la sécurité internationale sur le plan militaire joueront une rôle majeur dans un autre domaine également important. Ils renforceront les efforts tendant à créer et utiliser une technologie de pointe prometteuse, laquelle, pour le moment, est essentiellement militaire, aux fins du développement, une décision qui vise l'élargissement de la coopération internationale en vue de résoudre les problèmes mondiaux et universels.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Des délégations ont demandé à prendre la parole dans le cadre de l'exercice du droit de réponse. Avant de leur donner la parole, j'aimerais rappeler les procédures convenues à une séance antérieure. Le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour. La durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes.

Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. KAMAL (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Nous avons été surpris d'entendre la déclaration du représentant du régime de Kaboul, qui s'exprimait au nom de l'Afghanistan, dans laquelle il a fait des références absurdes à mon pays. Nous avons affaire ici au représentant d'un régime qui s'est imposé à un peuple digne par la force des baïonnettes, des baïonnettes étrangères de surcroît, responsable de l'une des plus grandes tragédies de notre temps, dont les mains sont tachées par le sang de 1,5 million de ses propres compatriotes et de tant d'autres mutilés et torturés, dont un tiers de son peuple vit en dehors de son

M. Kamal (Pakistan)

propre pays dans les pays voisins de l'Iran et du Pakistan, 5 millions pour être précis, et 2 millions d'autres sont déplacés dans leur propre pays, contraints d'abandonner leurs foyers et leurs maisons. Ce représentant a l'audace de nous donner des leçons de désarmement.

Il a fait état, en premier lieu, de l'existence de bases militaires imaginaires du Pakistan qui dirigent et contrôlent la vie politique du pays, et ce, deux jours après la tenue d'élections nationales au Pakistan auxquelles ont librement assisté des milliers de journalistes impartiaux et d'observateurs étrangers, qui ont témoigné de l'impartialité de ces élections.

Il a ensuite évoqué notre proposition de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, proposition qui a reçu l'aval de l'immense majorité des membres de cette commission et de l'Assemblée générale. Le Pakistan a réaffirmé à plusieurs reprises et à tous les niveaux le bien-fondé de sa proposition qui vise la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et s'est engagé également à l'égard de la non-prolifération nucléaire et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous sommes attachés à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, mais nous croyons, comme de nombreux autres pays, que le Pakistan a le droit de mettre au point un programme nucléaire pacifique et d'avoir accès à la technologie nucléaire, aux matériaux et aux équipements à cette fin, et qu'il est libre de les acquérir. Ce droit - je me permets de le rappeler au représentant du régime de Kaboul - a été affirmé sans équivoque par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/50.

Il a affirmé, en troisième lieu, que le Pakistan avait transformé le territoire de son pays en un lieu où des éléments extrémistes et des groupements antigouvernementaux en provenance des pays voisins sont délibérément entraînés, armés, équipés et financés pour déstabiliser les pays voisins.

Le Pakistan, à la différence de l'Afghanistan, est une société libre et ouverte. Les diplomates, les journalistes et les observateurs jouissent tous d'une liberté de circulation et d'expression. Aucun d'entre eux n'a vérifié les inventions du représentant du régime de Kaboul.

Il a parlé également des violations continues des Accords de Genève qui, selon lui, sont si évidentes qu'il est inutile de s'y attarder. Chacun sait que les Accords de Genève ne traitent que des aspects extérieurs de la situation en Afghanistan.

M. Kamal (Pakistan)

Les aspects internes de la situation relèvent du peuple de l'Afghanistan, c'est lui qui peut en juger et prendre des décisions à leur sujet. Pour commencer, le peuple de l'Afghanistan a voté avec ses pieds. Comme je l'ai dit, 5 millions d'entre eux ont quitté leur pays et se sont installés en Iran et au Pakistan. Deuxièmement, le redressement de la situation intérieure dépend de la constitution d'un gouvernement englobant toutes les tendances politiques du pays, prévu par les résolutions de l'Assemblée adoptées par consensus au cours des deux dernières années et qui prévoient de façon spécifique la constitution d'un gouvernement comprenant toutes les tendances politiques du pays. Plus le régime de Kaboul reconnaîtra rapidement ce fait et passera le pouvoir à un gouvernement composé de toutes les tendances politiques du pays, plus la paix sera rendue rapidement à un peuple noble et malheureux.

Puis-je terminer en vous faisant part de la douleur qui est la nôtre de voir ce qui se passe en Afghanistan. Aucun effort, aucune allégation délirante pour extérioriser les problèmes ne peuvent dissimuler les conditions qui règnent à l'intérieur du pays, ni dissimuler la terreur qu'un régime désavoué et rejeté par son propre peuple a imposé à une population noble, pacifique et respectueuse du droit.

M. TAEB (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole à cette heure tardive si le représentant du cercle militaire du Pakistan n'était pas intervenu pour lancer des allégations irresponsables, calomnieuses et sans fondement. Il a répété, et je concède qu'il est peut-être un bon poète, des allégations dépassées qui contredisent la réalité de mon pays et le climat international actuel.

J'aimerais officiellement faire la mise au point suivante.

Le représentant du Pakistan a décrit son pays comme une société démocratique et ouverte. Je dirais à ce propos que, dès son apparition sur la carte du monde, le Pakistan a été dirigé par des militaires. Les noms du maréchal Ayub Khan, du général Yahya Khan et du général Zia-ul-Haq, comme dirigeants militaires de ce pays sont connus de tous. Cela ne fait aucun doute. La situation dans ce pays aujourd'hui et le rôle du chef de l'état-major, le général Aslam Big est manifeste pour tous, y compris pour l'Ambassadeur Kamal. Depuis les années 50 jusqu'à aujourd'hui, le rôle du système militaire du Pakistan a provoqué des tensions dans notre région et l'on voit si clairement cette situation qu'il est inutile d'insister.

M. Taeb (Afghanistan)

Le représentant du milieu militaire pakistanaï a réagi à ma déclaration dans laquelle j'évoquais les ingérences constantes du Pakistan dans les affaires de mon pays, la violation flagrante des Accords de Genève par le Pakistan et ses tentatives de fabriquer une arme nucléaire. Le représentant du Pakistan a essayé par ses inventions d'induire une fois de plus en erreur la communauté mondiale pour écarter son attention sur ce que fait vraiment le Pakistan avec les incidences négatives de ses agissements sur la sécurité régionale et internationale.

J'aimerais attirer votre attention sur les intentions et la politique du Pakistan en ce qui concerne l'Afghanistan. Ceci peut se faire en évoquant le document secret obtenu par mon pays au début de cette année, un document préparé pour le Gouvernement pakistanaï par le chef des renseignements militaires, connu sous le nom de ISI. Il est adressé aux dirigeants militaires et à feu le général Zia-ul-Haq. Ce document révèle les projets et les intentions du Pakistan dont voici un extrait :

"Il est impératif que le Pakistan mette sur pied une confédération avec l'Afghanistan. Ceci pourrait être réalisé sous le pavillon de la réunion des pays islamiques au nom de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région...

Toutes les conditions préalables sont réunies pour concrétiser cette idée. Les dirigeants de l'alliance des sept partis dépendent entièrement de nous. Certains d'entre eux travaillent avec nous et ont promis leur ferme appui...

Nous devons favoriser la victoire totale des moudjahidin. Le Pakistan doit aider par tous les moyens possibles militaires et politiques l'alliance des sept et, avant tout au groupe de base Hekmatyar qui est particulièrement influent, puissant et digne de confiance."

Je voudrais vous citer encore une fois ce document qui a trait au programme nucléaire du Pakistan dans lequel sont révélées les mêmes intentions à l'égard de l'Afghanistan :

"Dans le cadre de cette confédération, les frontières doivent être abolies et une structure économique commune doit être créée. Cela permettra l'accès aux champs d'uranium afghans et permettra à notre programme nucléaire d'être virtuellement indépendant des fournisseurs étrangers."

M. Taeb (Afghanistan)

Je donnerai un exemplaire de ce document au représentant du Pakistan pour qu'il l'examine.

Les milieux militaires du Pakistan refusent d'accepter la défaite de leur plans qui comportaient des attaques contre Jalalabad et Khost, le coup manqué et l'attaque infructueuse qui a eu lieu récemment sur Kaboul. Ils poursuivent cependant leur tentative futile de réaliser leur véritable objectif et sont incapables d'arriver à leurs fins.

Je voudrais souligner que la tentative du Pakistan pour obtenir des installations destinées à la production d'armes nucléaires n'est pas nouvelle pour le public mondial; elle date du début des années 70. Pendant les années 80, le Gouvernement américain a suspendu l'application d'une loi qui interdit la disposition permettant aux Etats-Unis d'apporter une aide militaire et économique aux pays ayant un programme nucléaire et qui ont tenté d'acquérir la capacité de produire des armes nucléaires et cela en raison de l'affrontement militaire dans la région et de la rivalité entre les superpuissances.

M. Taeb (Afghanistan)

Qu'il me soit permis de citer un passage d'un article paru récemment, le 10 octobre, dans le Washington Post, qui révèlent certaines informations contenues dans des documents dont disposent à présent le Gouvernement et le Congrès des Etats-Unis :

"On apprend, selon des documents fournis hier à de hauts fonctionnaires et à des membres du Congrès chargés d'une enquête en la matière, que le Pakistan, par le biais de son ambassade en France et d'intermédiaires travaillant à son compte au Canada et en Suisse, aurait essayé à trois reprises au moins cette année d'acheter des fours à haute température fabriqués aux Etats-Unis et pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires."

L'article souligne à un autre endroit que :

"Le Pakistan a nié énergiquement pendant des années qu'il possédait des armes nucléaires ou poursuivait un programme en matière d'armes nucléaires. Mais les hauts fonctionnaires du gouvernement et les législateurs ont maintenant de plus en plus de mal à croire de telles dénégations."

Et tous ces renseignements proviennent d'un allié traditionnel du Pakistan, qui est maintenant parvenu à la conclusion précitée.

J'aimerais souligner à cet égard que le correspondant du journal en question a essayé de connaître la réaction de hauts fonctionnaires du Gouvernement pakistanais à Washington, D.C., mais que, comme il est dit dans le même article :

"Il n'a pas été possible de joindre qui que ce soit à l'ambassade du Pakistan à Washington qui veuille bien commenter la nouvelle selon laquelle le Pakistan s'efforceraient d'acheter les fours en question."

Ce qui veut dire qu'ils n'avaient pas l'intention de se prononcer sur cette affaire.

Au sujet de ce qui a été dit à propos de la démocratie et de la société démocratique du Pakistan, je dois souligner que le Pakistan n'a jamais été une société démocratique et n'est toujours pas une société démocratique. Voyons si l'Ambassadeur Kama! du Pakistan essaiera de le nier. J'aimerais lui rappeler que son chef direct est un général qui a rangé depuis longtemps son uniforme dans un placard lorsqu'il a pris ses nouvelles fonctions de Premier Ministre. Depuis l'époque du général Zia, il a toujours évité de se faire appeler "général"; ça a toujours été son intention claire.

M. Taeb (Afghanistan)

Lorsque le gouvernement de Benazir Bhutto a été élu il y a deux ans, ce général, Yakub-Khan, faisait partie du marché conclu avec l'establishment militaire qui avait délogé le gouvernement Bhutto quelques mois auparavant.

Pour ce qui est de mon pays, je suis certain que le représentant de l'establishment militaire du Pakistan sait bien que, dans la République d'Afghanistan, le système gouvernemental fonctionne conformément à la constitution et autres lois nationales. Il sait que le président de mon pays est élu par l'organe législatif le plus élevé - la Loya Jirga; il sait que le Parlement fonctionne et que l'actuel gouvernement - présidé par M. Khaliqyar et composé en grande partie de personnalités indépendantes n'appartenant à aucun parti - a fait l'objet d'un vote de confiance au Parlement en mai dernier. Le représentant du Pakistan n'est pas autorisé à venir nous donner des leçons de démocratie.

Nous reconnaissons que nous avons des problèmes avec l'opposition. Mais le gouvernement a fait un certain nombre de propositions en vue de régler ces problèmes par des moyens pacifiques, y compris le dialogue et la tenue d'élections supervisées par les Nations Unies. Si le représentant du Pakistan le conteste, nous sommes prêts quant à nous à soutenir la sincérité de ces propositions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui souhaite intervenir une deuxième fois dans l'exercice du droit de réponse.

M. KAMAL (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Etant donné l'heure tardive, je ne tiens pas à prolonger ce qui doit être pour vous, Monsieur le Président, et, en fait pour chacun de nous, un supplice. Le jugement rendu sur les remarques du représentant du régime de Kaboul ne sera, en fin de compte, porté ni par vous ni par aucun d'entre nous. Ce jugement, c'est le peuple afghan lui-même qui le rendra. Malheureusement, 1,5 million d'Afghans sont morts et ne peuvent être ramenés à la vie. Mais les 5 millions restants, qui vivent maintenant en Iran et au Pakistan, ont déjà rendu leur jugement. Au Pakistan, nous serions ravis qu'ils puissent retourner en Afghanistan dans la dignité, la sécurité et l'honneur. Lorsque ce jour viendra, nous serons ravis de reconnaître la véracité des commentaires et des vues exprimées par le représentant de l'Afghanistan.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan, qui souhaite intervenir une seconde fois dans l'exercice du droit de réponse.

M. TAEB (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Je crois que si le représentant de l'establishment militaire reconnaît ouvertement qu'il appartient au peuple afghan de décider de son propre destin, le Pakistan devrait alors cesser d'intervenir et de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

Pour l'information des représentants ici présents, je voudrais faire une mise au point et rappeler une certaine remarque faite par Sebghatullah Mujadedi, chef du prétendu Gouvernement intérimaire du Pakistan, conçu et créé l'année dernière par l'Inter-Service-Intelligence du Pakistan à Rawalpindi. Le représentant du Pakistan en a parlé avec fierté.

Sebghatullah Mujadedi a accordé ce mois-ci une interview dans laquelle il a dévoilé que les attaques lancées récemment contre Kaboul et d'autres villes stratégiques d'Afghanistan avaient été réalisées dans le cadre d'un plan conçu par les autorités militaires du Pakistan. Il a ajouté que le Gouvernement pakistanais cherchait à faire pression sur les groupes de l'opposition afghane pour qu'ils participent à ces opérations criminelles, sous peine de devoir quitter le territoire pakistanais au cas où ils refuseraient. Mujadedi a également dévoilé que 700 camions remplis d'armes et d'équipement avaient nouvellement été livrés par le Pakistan au parti islamique de Gulbuddin Hekmatyar. Il s'est déclaré inquiet par la participation croissante de l'armée pakistanaise et de ses services de renseignement à la planification, à l'organisation et à la direction des opérations militaires à l'intérieur de l'Afghanistan, notamment lors de l'opération du nom de code "Attaque sur Kaboul".

Ces faits parlent d'eux-mêmes. Ceux qui ont été créés par les milieux militaires du Pakistan ne peuvent plus exercer de pression. Si le Gouvernement pakistanais souhaite sincèrement que le peuple afghan vive dans la paix et l'harmonie, il devrait mettre un terme aux activités menées contre mon peuple.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je rappelle une fois de plus aux représentants que, conformément à l'organisation des travaux de la Commission, et à son calendrier de travail, la date limite de dépôt des projets de résolution au titre des points 45 à 66 et 155 de l'ordre du jour relatifs au désarmement est fixée au mardi 30 octobre 1990, à 18 heures.

Comme les membres s'en rappelleront, à notre précédente séance, le Secrétaire de la Commission a attiré l'attention de la Commission sur le texte d'une lettre du Président de la Cinquième Commission qui a été officiellement distribuée en tant

Le Président

que document A/C.1/45/6 de la Première Commission. Cette lettre concerne une demande adressée aux grandes commissions de l'Assemblée générale, y compris la Première Commission, les invitant à communiquer leurs vues à la Cinquième Commission sur les programmes pertinents du plan à moyen terme proposé pour l'exercice 1992-1997.

Si un ou plusieurs membres de la Commission souhaitent exprimer leur point de vue en la matière, ils devront transmettre leurs observations par écrit au Président avant le lundi 5 novembre, de façon qu'il puisse les faire parvenir à la Cinquième Commission comme cela a été demandé. Dans le cas contraire, il informera le Président de la Cinquième Commission que la Première Commission n'a pas d'observations à faire.

La séance est levée à 17 h 40.